

## Procès-verbal

Séance du conseil de la ville de Macamic tenue le 11 septembre 2006, à laquelle étaient présents le maire, Daniel Rancourt, les conseillères et les conseillers suivants : Denise Dubois, Dianne Duchesne, Éric Poiré et Rock Morin. Étaient également présents le directeur général et secrétaire-trésorier, Denis Bédard et la secrétaire-trésorière adjointe, Joëlle Rancourt.

Absents : Messieurs Yvan Verville et Marc Frappier.

1. Ouverture de la session par le maire, Daniel Rancourt.

2006-09-147

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Dianne Duchesne, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par le maire, Daniel Rancourt, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption des procès-verbaux des sessions du 14 août 2006 et celui du 28 août 2006;
4. Approbation des comptes à payer :
  - a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
    - S Au montant de 7 186,65 \$;
    - S Au montant de 26 130,37 \$;
  - b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
    - Au montant de 47 726,14 \$;
  - c) Chèques de paie du mois d'août 2006 :
    - Paie du 1er août 2006 au montant de 15 249,85 \$;
    - Paie du 15 août 2006 au montant de 15 517,66 \$;
    - Paie du 29 août 2006 au montant de 16 803,66 \$;
5. Période de questions;
6. Dossier eau potable :
  - a) usine de filtration;
  - b) puits;
7. Présentation du rapport annuel des lots intramunicipaux;
8. Correspondance reçue et envoyée d'août 2006;
9. Demande de monsieur Olidor Doré;
10. Avis de motion pour déterminer la tarification des services offerts par la municipalité;
11. Appropriation du surplus de Colombourg pour l'excédent des coûts du projet de la patinoire;
12. Appropriation du surplus de l'ancienne paroisse pour du creusage de fossés;
13. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier;
14. Appui au fonds de mise en valeur – Commission des loisirs de la ville de Macamic inc.;

15. Rapport des comités;
16. Questions diverses :
  - a) Panneau d'identification aux limites de la municipalité;
  - b) Contravention au Centre Saint-Jean;
  - c) Ponceau sur la ceinture du Lac;
  - d) Macadam ceinture du Lac;
17. Période de questions;
18. Information du directeur général;
19. Levée de l'assemblée.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 6a), 6b), 7, 16a), 16b), 16c), 16d) et 18 n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

**2006-09-148**

**3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS DU 14 AOÛT 2006 ET CELUI DU 28 AOÛT 2006**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Éric Poiré et résolu :

QUE : Les procès-verbaux des sessions du 14 août 2006 et du 28 août 2006 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité.

**2006-09-149**

**4. APPROBATION DES COMPTES**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Chèques spéciaux émis en vertu du règlement No 97-449 sur la délégation de pouvoirs :
  - Au montant de 7 186,65 \$;
  - Au montant de 26 130,37 \$;
- b) Liste préliminaire à l'émission des chèques :
  - Au montant de 47 726,14\$;
- c) Chèques de paie du mois d'août 2006 :
  - Paie du 1er août 2006 au montant de 15 249,85 \$;
  - Paie du 15 août 2006 au montant de 15 517,66 \$;
  - Paie du 29 août 2006 au montant de 16 803,66 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. **Période de questions**

Aucune question.

8. **Correspondance reçue et envoyée d'août 2006**

Le directeur général, Denis Bédard donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois d'août 2006.

2006-09-150

9. **TRAVAUX CHEZ MONSIEUR OLIDOR DORÉ**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : La Ville de Macamic, conditionnellement à la signature d'un protocole d'entente et du versement d'un dépôt à être versé avant la réalisation des travaux, convient de ce qui suit, à savoir :

QU' : Une entrée d'eau d'un diamètre de six (6) pouces soit amenée à la ligne de lot de son terrain sur la 6<sup>e</sup> Avenue Est.

QUE : Tous les frais inhérents de main-d'œuvre, d'équipements, de matériaux de remblais, d'asphaltage etc. soient payés à parts égales (50-50) entre la Ville et monsieur Olidor Doré.

QUE : S'il y a une possibilité d'abaisser au niveau désiré la conduite d'égout desservant la propriété de monsieur Olidor Doré, que les travaux soient réalisés simultanément à ceux pour l'aqueduc.

QUE : Tous les frais d'achat pour les tuyaux et accessoires de la conduite d'égout, la main-d'œuvre pour sa pose, le coût des granulaires pour la compaction et les frais inhérents à ce travail soient payés à 100% par monsieur Olidor Doré.

Adoptée à l'unanimité.

2006-09-151

10. **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT DÉTERMINANT LA TARIFICATION DES SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ**

AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Diane Duchesne qu'il y aura présentation, à une séance ultérieure, d'un règlement pour déterminer la tarification des services offerts par la municipalité aux contribuables. Il y aura dispense de lecture conformément au deuxième paragraphe de l'article 356 de la Loi des cités et villes.

2006-09-152

11. **APPROPRIATION DU SURPLUS DE COLOMBOURG POUR L'EXCÉDENT DES COÛTS DU PROJET DE LA PATINOIRE**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le coût pour l'excédent des travaux au montant de 1 018,30 \$ pour le projet de la patinoire du secteur Colombourg soit approprié d'une des réserves accumulées du secteur Colombourg.

Adoptée à l'unanimité.

2006-09-153

12. **APPROPRIATION DU SURPLUS DE L'ANCIENNE PAROISSE POUR DU CREUSAGE DE FOSSÉS**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par la conseillère Diane Duchesne et résolu :

QUE : Des travaux de creusage de fossés soient effectués dans le chemin de la Ceinture du Lac.

QUE : Le surplus accumulé de l'ancienne paroisse de Macamic au montant de 17 929 \$ soit approprié pour le paiement de ces travaux.

Adoptée à l'unanimité.

2006-09-154

13. **SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER**

Il est proposé par le conseiller Éric Poiré, appuyé par la conseillère Denise Dubois et résolu :

QUE : Le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 50 000 \$ et joint à la présente une copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE : Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

2006-09-155

14. **APPUI AU FONDS DE MISE EN VALEUR – COMMISSION DES LOISIRS DE LA VILLE DE MACAMIC INC.**

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d=Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d=activités sur les lots épars et les blocs de lots (lots sous conventions d=aménagement forestier);

ATTENDU QUE l=année de référence s=échelonne du 1er janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soit le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la Commission des loisirs de la ville de Macamic inc. organisme sans but lucratif demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation d'un aménagement d'un terrain de camping;

ATTENDU QUE l'aide financière demandée est de 75 819,50 \$.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Poiré, appuyée par le conseiller Rock Morin, il est unanimement résolu d'appuyer la demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la Commission des loisirs de la ville de Macamic inc. pour un montant de 75 819,50 \$.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Rapport des comités**

Aucune rencontre.

17. **Période de questions**

Aucune question.

**Certificat de crédits**

Je, soussignée, secrétaire-trésorière adjointe, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants dans le budget d'opération ou les réserves pour les dépenses décrites dans les résolutions numéros 2006-09-150, 2006-09-152 et 2006-09-153.

Joëlle Rancourt  
Secrétaire-trésorière adjointe

**2006-09-156**

19. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par la conseillère Denise Dubois, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu de lever l'assemblée. Il est 21 heures.

ADOPTÉ.

---

Denis Bédard  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

---

Daniel Rancourt  
Maire